



Séparation : se protéger sans entamer de procédure de divorce

Par **fredtoutseul**, le **13/08/2008** à **19:51**

Je suis marié depuis 6 ans (pas de contrat de mariage). Ma femme a une aventure depuis 3 mois et souhaite que l'on se sépare. Après discussion, on se donne 2 mois pour l'annoncer aux enfants (éviter le choc pour eux à la rentrée scolaire). Aucune démarche n'est engagée à ce jour et ne le sera je pense pendant ce délais. Toutefois, y a t il un moyen de se protéger financièrement pendant cette période ? que faire pour se protéger d'éventuelles dépenses inconsidérées de sa part ? dépôt de séparation de bien en gendarmerie ? lettre commune enregistrée chez un notaire ou avocat ? Merci d'avance pour votre réponse.